

ORGANISATION FILIERE GERIATRIQUE COVID NIEVRE

1. OBJECTIFS :

Assurer la prise en charge des résidents d'EHPAD et USLD de la Nièvre (hors secteur de Clamecy) suspects ou atteints d'une infection par COVID 19 dans le cadre des directives fixées par le ministère

2. MOYENS :

Ils sont apportés conjointement par les équipes gériatriques du GHT de La Nièvre, le réseau Emeraude 58, les médecins traitants, les médecins coordonnateurs

3. ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE POUR LES EHPAD/USLD du GHT de LA Nièvre :

Cas suspect : Appel à l'EMG (Equipe Mobile Gériatrique) externe de territoire : note de service 2020/25 ([annexe 1](#)) **téléphone : 03.58.12.61.41.**

L'EMG externe, en coordination avec le SAU, enverra l'équipe mobile de prélèvement d'HPB sur le site concerné.

Si un test est indiqué : isolement gouttelettes et contacts du résident jusqu'au résultat

-Si résultat négatif : le résident reste confiné dans sa chambre

-Si résultat positif : transfert du résident dans le service COVID dédié préalablement défini sur chaque site (CH Decize, Centre Saint Pierre, Centre Luzy, CH Cosne, CHHD, Centre Lormes, CH Château Chinon, CHAN secteur gériatrique), isolement gouttelettes et contact à poursuivre.

Une réflexion éthique aura lieu entre le médecin coordonnateur, le médecin traitant et un membre de l'équipe soignante **en amont de l'épidémie**. Deux listes de médecins disponibles 24h/24 doivent être établies sur chaque site ce qui permettra le fonctionnement de la cellule éthique. Une fiche d'aide à la décision pour la cellule éthique ([annexe 2](#)) sera préalablement remplie pour chaque résident dans tous les établissements. Cette fiche sera conservée dans le service du résident (méthodologie à définir sur chaque site). L'avis de la cellule éthique pourra se faire par conférence téléphonique, le soignant présent dans le service lira le contenu de la fiche aux deux autres intervenants.

Cette réflexion éthique réalisée permettra **d'orienter les résidents** :

-Proposition au réanimateur qui, éclairé par cet avis, décidera de l'entrée ou non en réanimation. Pour faciliter l'avis du réanimateur, les fiches des résidents pouvant potentiellement bénéficier de réanimation seront préalablement présentées au réanimateur (pour chaque site, convenir d'un rendez-vous téléphonique avec le réanimateur en lui envoyant un mail : Marc.BERTHON@ch-nevers.fr)

-Soins actifs réalisés dans le secteur COVID de chaque site par médecin traitant et/ou médecin coordonnateur : oxygénothérapie +/- antibiothérapie ([annexe 3](#)), en cas d'aggravation passage en soins de confort.

-Soins de confort réalisés dans le secteur COVID de chaque site par médecin traitant et/ou médecin coordonnateur ([annexes 4 ; 5 et 6](#)).

La cellule éthique, enrichie de ces éléments de réflexion, sera déclenchée pour chaque confirmation d'infection d'un résident à COVID 19

4. ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE POUR LES EHPAD/USLD hors GHT de La Nièvre + 4 LIMITROPHES CHER

ACHUN (58110) EHPAD Les Blés d'Or ; CERCY LA TOUR (58340) EHPAD Château Morlon ; CORBIGNY (58800) EHPAD Œuvres Hospitalières ; COSNE SUR LOIRE (58200) EHPAD Résidence Rive de Loire ; DONZY (58220) EHPAD Les Jardins des Laignes ; DORNES (58390) EHPAD Les Logis du Nivernais ; ENTRAINS SUR NOHAIN (58410) EHPAD Du Haut Nohain ; FOURCHAMBAULT (58600) EHPAD La Maison des Verdiaux ; GUERIGNY (58130) EHPAD Les Forges Royales ; IMPHY (58160) EHPAD Pierre Bérégovoy ; LA CHARITE S/ LOIRE (58400) EHPAD Les Opalines ; LA CHARITE S/ LOIRE (58400) EHPAD Le Cosac ; LA GUERCHE S/ L'AUBOIS (18150) EHPAD Revenaz ; MAGNY-COURS (58470) EHPAD Les Feuillantines ; MILLAY (58170) EHPAD Bernard de Laplanche ; MOULINS-ENGILBERT (58290) EHPAD Sud Morvan ; NERONDES (18350) EHPAD La Rocherie ; NEVERS (58000) EHPAD Daniel Benoist ; NEVERS (58000) EHPAD Le Cercle des Aînés ; NEVERS (58000) EHPAD Résidence Arpage Saint Genest ; NEVERS (58000) EHPAD Marion de Givry ; PRECY (18140) EHPAD Le Blaudy ; PREMERY (58700) EHPAD Les Colchiques ; SAINT BENIN D'AZY (58270) EHPAD St Benin ; SAINT-SAULGE (58330) EHPAD Le Clos ; SANCOINS (18600) EHPAD Le Pré Ras d'Eau ; SAINT AMAND EN PUISAYE (58130) EHPAD Les Ocrières ; VARENNES-LES-NARCY (58400) EHPAD Le Champ de la Dame ; VARENNES-VAUZELLES (58640) EHPAD Henri Marsaudon ; VARENNES-VAUZELLES (58640) EHPAD Notre-Dame-de-la-Providence ; VARZY (58210) EHPAD Les Petites Promenades

Cas suspect : Appel à l'EMG externe de territoire **téléphone : 03.58.12.61.41.**

Si un test est indiqué : réalisation par laboratoire privé selon fiche technique de prélèvement ([annexe 7](#))

Isolement gouttelettes et contacts du résident jusqu'au résultat

Si résultat négatif le résident reste confiné dans sa chambre

Si résultat positif : transfert du résident dans le **secteur COVID** dédié préalablement défini sur l'**EHPAD**. Isolement gouttelettes et contact à poursuivre.

Plateforme COVID **oxygénothérapie départementale** : n° unique **06.44.26.08.06 (pendant épidémie COVID uniquement)** qui gèrera l'approvisionnement en oxygène des EHPAD en fonction de la nécessité.

Une réflexion éthique aura lieu entre le médecin coordonnateur, le médecin traitant et un membre de l'équipe soignante. En l'absence d'un des deux médecins, un médecin du réseau Emeraude 58 permettra de réunir les 3 personnes nécessaires à cet avis. Une fiche d'aide à la décision pour la cellule éthique ([annexe 8](#)) sera préalablement remplie.

Cette réflexion éthique permettra d'orienter les résidents :

-Proposition au réanimateur qui, éclairé par cet avis, décidera de l'entrée ou non en réanimation. Pour faciliter l'avis du réanimateur, les fiches des résidents pouvant potentiellement bénéficier de réanimation seront préalablement présentées au réanimateur (pour chaque site, convenir d'un rendez-vous téléphonique avec le réanimateur).

-Soins actifs réalisés dans l'unité COVID de chaque EHPAD par médecin traitant et/ou médecin coordonnateur : oxygénothérapie +/- antibiothérapie. En cas d'aggravation passage en soins de confort.

-Soins de confort réalisés dans l'unité COVID de chaque EHPAD par médecin traitant et/ou médecin avec le soutien d'Emeraude 58.

5. DECES

Avis du haut conseil de la santé publique relatif à la prise en charge du corps d'un patient cas probable ou confirmé COVID-19 du 24 mars 2020 ([annexe 9](#)).

Docteur Françoise PERRIER
Chef Pôle Gériatrie GHT Nièvre